



N° 0.4/...MIP/ ANPP/ DG/ 2021

Alger le 14 septembre 2021

NOTE AUX ETABLISSEMENTS
PHARMACEUTIQUES
(IMPORTATION)

Dans le cadre de l'application de l'Arrêté du 02 Rajab 1442 correspondant au 14 février 2021 fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine notamment dans son article 13, les fabricants sont tenus d'apposer le code a barre sur le conditionnement secondaire des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux .

L'application sera effective sur les programmes prévisionnels d'importation 2022 pour les fabricants qui ne disposent pas de code a barre.

Le pharmacien directeur technique est chargé de la stricte application cette note.



Le Directeur Général

الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
مدير المديرية العامة

الأستاذ: منطوري كمال